



COMPTE RENDU DE SEANCE **CONSEIL MUNICIPAL DU 24/05/18**

(Art. L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

A l'ouverture de la séance

Etaients présents : Mesdames et Messieurs MAGGI – GUERIN – LE SOUCHU – BALESTRIERI – MELIH – PALMITESSA – POITEVIN – MONTBLANC – POMEROLE – ROUBY – ROUGIER – PALLET – ADOULT – HARREAU – DEL TRENTO PIRONE

Membres excusés : Mesdames et Messieurs MORVAN – PASTRE – GERMAIN – LEFOUR – ROUSSEAU – MATRINGE – GIRARD qui ont donné respectivement procuration à Mesdames et Messieurs POMEROLE – MONTBLANC – GUERIN – ADOULT – PALLET – MELIH – ROUGIER

Membres absents : Mesdames et Messieurs MONET – VAUGELADE – OMNES – MICHELOT/VARENNES – SAINTAGNE – HOARAU – DEL GATTO

Secrétaire de séance : M. Pierre BALESTRIERI élu à l'**UNANIMITE**

La séance est ouverte à 18 H 30 par Monsieur le Maire, Jean-Pierre MAGGI

En début de séance, le compte rendu du précédent Conseil municipal réuni le 11/04/18, est adopté à l'**UNANIMITE**.

1 / - ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SPECTACLES DE L'ESPACE NOVA VELAUX :

La salle de spectacles « Espace NoVa Velaux » lance sa huitième saison culturelle. Une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée aux spectacles a été instituée par arrêté du Maire n° 05/11 du 20/07/11. Il convient d'actualiser les tarifs des places individuelles et des abonnements.

Le mode de répartition des différentes catégories de spectacles, avec les tarifs suivants :

- Tarif A : tarif plein 27 € / tarif réduit 22 € spectacle avec rayonnement national
- Tarif B : tarif plein 20 € / tarif réduit 18 € spectacle avec rayonnement Régional
- Tarif C : tarif plein 15 € / tarif réduit 12 € spectacle avec rayonnement local / territorial

Un tarif spécial est annoncé afin de s'adapter à la diversité des propositions :

- tarif conférence et cinéma : 5 €

Un type d'abonnement est proposé afin de fidéliser et d'élargir les publics :

- abonnement « Liberté » 6 spectacles au choix : 2 Tarifs A + 2 Tarifs B + 2 Tarifs C : tarif plein 110 € / tarif réduit 90 €

(soit à tarif plein : 2 spectacles Tarif A à 24 € chacun + 2 spectacles Tarif B à 18 € chacun + 2 spectacles Tarif C à 13 € chacun)

(soit à tarif réduit : 2 spectacles Tarif A à 19 € chacun + 2 spectacles Tarif B à 16 € chacun + 2 spectacles Tarif C à 10 € chacun)

Une réduction sur l'achat de places individuelles supplémentaires est accordée dans le cadre d'un abonnement pris.

Un tarif scolaire est applicable pour tous les établissements scolaires Velauxiens qui souhaitent assister à une représentation : pour un spectacle de tarif A le prix est de 13 €, pour un spectacle de Tarif B le prix est de 8 € et pour un spectacle de Tarif C le prix est de 6 €.

Pour les scolaires extérieurs à la Commune de Velaux, il est créé un tarif spécial de 13 euros pour la catégorie B et de 8 € pour la catégorie C.

Pour cette nouvelle saison les cartes « l'Attitude 13 » seront acceptées suite à une convention signée avec le Conseil Départemental 13.

Une majoration de 1 € sera appliquée sur l'ensemble des tarifs pour les réservations effectuées par le biais du site de vente en ligne (Paybox).

Certains billets seront à tarif exonéré (gratuité) ; quelques places payantes pourront être réservées pour des invitations.

La mise en œuvre d'un partenariat occasionnel avec l'organisme « GROUPON ». Dans ce cadre, la place sera facturée 6 € à l'organisme « GROUPON ».

Le tarif réduit est accordé exclusivement sur présentation d'un justificatif :

- aux enfants de moins de 18 ans
- aux étudiants
- aux demandeurs d'emploi
- aux bénéficiaires des minima sociaux
- Aux seniors de + de 65 ans ou carte de l'entraide
- aux associations avec convention préalable
- aux groupes de 10 personnes : collectivités et associations

Le Conseil municipal décide à la **MAJORITE** d'adopter la nouvelle tarification des spectacles de l'Espace NoVa Velaux telle que proposée ci-dessus.

Abstention : MM. ROUGIER – GIRARD

Contre : Mmes ADOULT – LEFOUR – MM. PALLET – ROUSSEAU

2 / - QUESTION ORALE :

1 question est posée, dont le texte est reproduit ci-dessous « in extenso » :

- 1 – MME Claire ADOULT

« Nous avons été récemment témoins de nuisances provenant de sites industriels. Malgré les informations officielles qui peuvent être recueillies sur les sites spécialisés, par les éventuelles diffusions des mairies ou directement auprès du service communication des sites, certains velauxiens ne sont pas rassurés. Les maires, qui participent par le biais de l'urbanisme, au développement et à l'expansion des entreprises, sont-ils informés des risques et des dysfonctionnements éventuels tout au cours de l'année pour anticiper et protéger au mieux leur population ? »

Réponse de Monsieur le Maire :

- 1) Les installations précitées sont classées, elles dépendent du Préfet.
- 2) Les incidents et nuisances sont les résultantes de contraintes de sécurité (problèmes survenus dans les installations). Les torchères sont des éléments indispensables à la sécurité de ces installations.
- 3) Les communes sont informées après les incidents. A ce jour, vu leur nature, aucune réserve conservatoire n'a été demandée aux communes par les services préfectoraux (confinement ou autres).

La séance est levée à 19 h 10

**LE MAIRE,
Jean-Pierre MAGGI**

Affiché aux portes de la Mairie le :